



	Premières démarches
	Mes droits
	Éducation, formation et emploi
	Vie quotidienne
	Nos voisins
	Ressources sur le handicap
	Trucs, astuces, coups de main
	Liste des sigles
	Numéros utiles
	L'accessibilité à Pontault-Combault

Outil pratique pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, ce guide contient renseignements et rappels de la loi afin que chacun puisse faire reconnaître ses droits.

Des conseils sont proposés aux valides afin qu'ils puissent, par leurs gestes quotidiens et leurs démarches solidaires, soutenir la vie de leurs proches.

Pôle santé handicap

30, avenue des Marguerites
77 340 Pontault-Combault

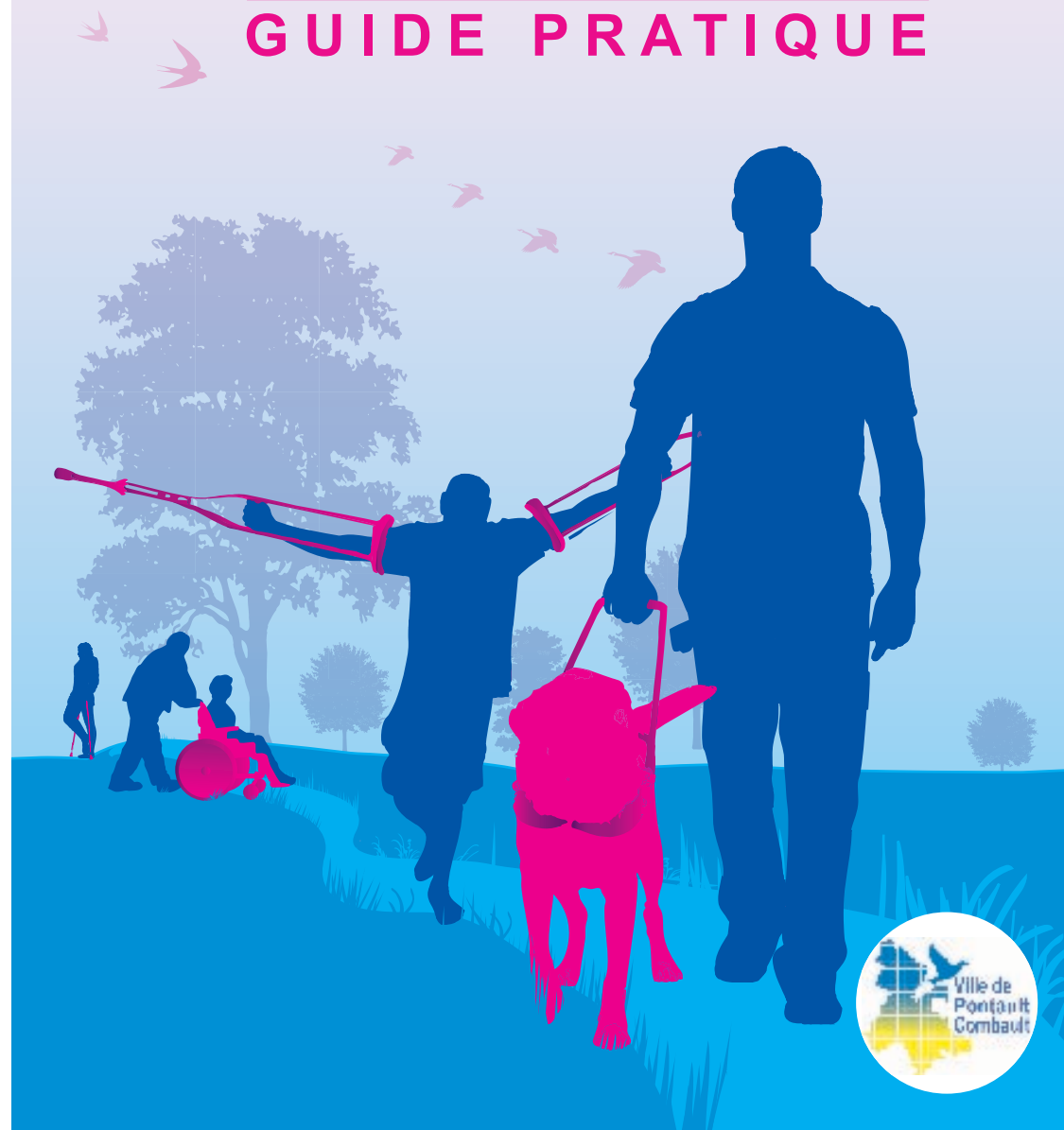
Tél. : 01 60 18 15 70

Fax : 01 60 18 15 71

Internet : www.pontault-combault.fr

Mieux. vivre son handicap

GUIDE PRATIQUE



Guide pratique du handicap

Edition : Ville de Pontault-Combault

Rédaction : Véronique de Grootte,

Delphine Deren

Conception graphique : Stéphanie Saouaf,

stephaniesauaf@gmail.com

Impression : Euroland

Tirage : 2 000 exemplaires

Octobre 2009

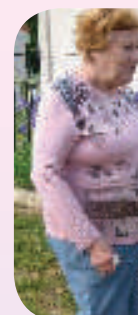
62
RESSOURCES
SUR LE HANDICAP

06
PREMIÈRES
DÉMARCHES

34
VIE
QUOTIDIENNE

68
LISTE
DES
SIGLES

24
ÉDUCATION,
FORMATION
ET EMPLOI



48
NOS
VOISINS

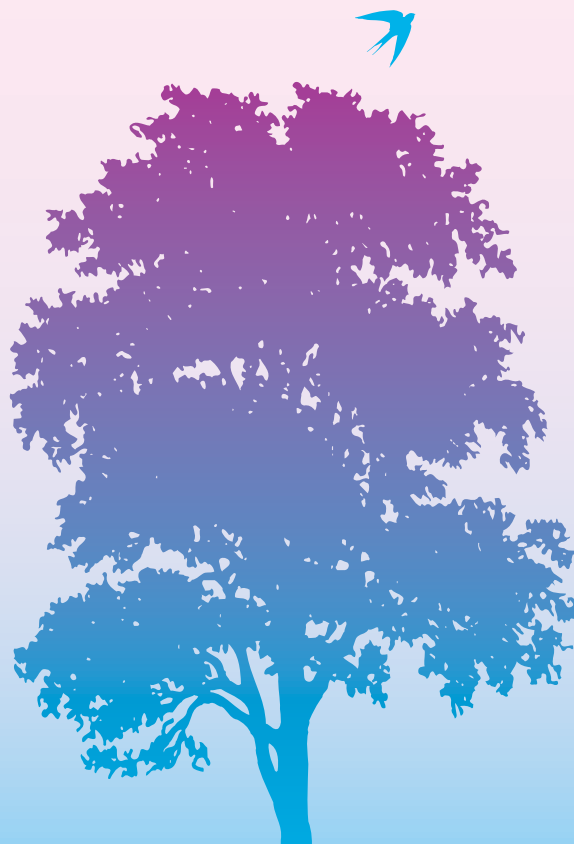
12
MES DROITS

74
L'ACCESSIBILITÉ
À PONTAULT-
COMBAULT



66
TRUCS,
ASTUCES,
COUPS
DE MAIN

72
NUMÉROS
UTILES





Le handicap : on doit tous se sentir concernés ! Sa prise en compte impacte le fonctionnement de la société toute entière. Outre les initiatives individuelles, le travail des associations, les principales mesures pour accueillir et insérer les personnes handicapées sont attendues du côté des pouvoirs publics.



La loi de 2005 est porteuse d'une ambition forte et déterminée, elle porte sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle pose des exigences nouvelles pour permettre à tous un meilleur accès à l'école, à la formation, à l'emploi, au logement et aux loisirs. Il s'agit de rendre accessible la société toute entière à tous et tout le temps.

Solidaire, responsable et citoyenne, notre municipalité entend prendre toute sa part dans le nécessaire combat pour une vie la plus autonome pour toutes et tous. Solidaire, en tentant d'aider au mieux les personnes concernées, en aménageant ses locaux et ses voiries, en adaptant certaines de ses prestations... Responsable, en faisant respecter les règles, en œuvrant pour sensibiliser largement la population, en accompagnant les acteurs du handicap dans leurs revendications pour que les lois cessent de s'accumuler et soient enfin mises en pratique. Citoyenne, en élargissant la participation de tous afin d'aider chacun à prendre conscience et à agir.

Pour que Pontault-Combault soit toujours plus et toujours mieux une ville à vivre ensemble, nous nous engageons donc à poursuivre nos efforts sur la question du handicap et à porter les revendications pour la dotation des moyens à la mesure des besoins.



04



Nous avons le plaisir de vous présenter ce guide du handicap. Il est le fruit d'une longue concertation avec un groupe de citoyens de la ville et le pôle santé handicap mis en place dès le début de ce mandat. Il est conçu pour que soit facilitée la vie quotidienne de celles et ceux qui souffrent de handicap, et doit répondre aux attentes des familles. Il doit aussi permettre aux valides, une meilleure connaissance du monde des handicapés, de leurs difficultés, de leurs espoirs et, souvent, de leur formidable envie de vivre comme nous tous.

Concrétisation d'un travail partenarial, il sera suivi de nombreux projets comme la réalisation d'un plan d'aménagement pluriannuel pour l'accessibilité, décidé à l'automne par le Conseil municipal. En effet, les deux diagnostics réalisés sur les voiries et les établissements recevant du public permettent d'envisager, dans le temps, l'amélioration du confort des personnes handicapées dans la ville.

Nous souhaitons aussi mettre en place dans les mois qui viennent, une Charte pour l'accessibilité à Pontault Combault. Celle-ci concernera les services municipaux, les établissements scolaires, les associations, les commerces et services, et bien sûr chacun d'entre nous.

Aussi, pour progresser sur la question du handicap, la participation de tous est indispensable. Du respect des emplacements réservés, à l'entretien de son trottoir pour qu'il ne contienne pas d'obstacle, à la taille de sa haie pour ne blesser aucune personne malvoyante, chacun peut agir.

Ce guide devrait nous aider à changer le regard que nous portons sur le handicap et nous inciter à devenir acteur dans l'accueil de la différence.

C'est ensemble que nous réussirons.

Monique Delessard
Maire de Pontault-Combault,
1^{re} vice-présidente
du Conseil général

Patrick Cabuche
Conseiller municipal délégué
aux questions liées au handicap

05



Que faire lorsque le handicap survient ?
Par où commencer ?

PREMIÈRES démarches

Vous pouvez contacter l'organisme incontournable qui instruit les dossiers, la Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne. À Pontault-Combault, le CCAS (Centre communal d'action sociale) assure un accueil et une aide pour réaliser le dossier MDPH.

Les associations qui, par leur expérience et leur dévouement, fournissent l'aide, les conseils essentiels et l'écoute indispensable.



**Maison
départementale
des personnes
handicapées,
sous la tutelle
du département
de Seine-et-Marne**

MDPH

16, rue de l'Aluminium
77 176 Savigny-le-
Temple

Tél. :

01 64 19 11 40
(du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00)

Courriel :

contact@mdph77.fr

Internet :

www.mdph77.fr

MDPH

■ Missions

La MDPH accueille, conseille et informe sur vos droits et sur les démarches pratiques. Elle vous accompagne dans l'élaboration de votre projet de vie. Une équipe pluridisciplinaire évalue avec vous vos aptitudes et vos besoins de compensation. La commission des droits et de l'autonomie prend ensuite des décisions sur la base des préconisations de l'équipe pluridisciplinaire. Elle remplace la COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) et la CDES (Commission d'éducation spéciale).

■ La commission des droits et de l'autonomie

- se prononce sur l'orientation professionnelle et l'intégration scolaire et professionnelle ;
- désigne, selon vos besoins, les établissements ou services pouvant vous accueillir ;
- apprécie votre handicap et attribue l'allocation d'éducation de l'enfant, l'allocation aux adultes handicapés (Aah) et la prestation de compensation ;
- reconnaît la qualité de travailleur handicapé ;
- attribue les cartes d'invalidité et de priorité.

CCAS

■ Missions

Le CCAS délivre et instruit le dossier destiné à la MDPH. Il accueille le public pour la constitution de ce dossier, qui permet d'obtenir une carte d'invalidité, une allocation, un macaron, une carte station debout pénible et/ou une pension d'invalidité.

Le CCAS propose également différentes prestations pour faciliter le maintien des personnes à leur domicile : aide et accompagnement à domicile, SOS dépannage, téléalarme, portage des repas à domicile et transport des personnes retraitées.

MDS

■ Missions

La Maison départementale des solidarités délivre et instruit le dossier destiné à la MDPH. Elle accueille le public pour la constitution de ce dossier, qui permet d'obtenir une carte d'invalidité, une allocation, un macaron, une carte station debout pénible et/ou une pension d'invalidité.

**Centre communal
d'action sociale
(CCAS)**

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

30, avenue
des Marguerites
77 340 Pontault-
Combault

Tél. :

01 60 18 15 70

Courriel :

das@mairiepontault-clt.fr

**Maison
départementale
des solidarités**

MDS

16, rue Antoine
Lavoisier
77 680 Roissy-en-Brie

Tél. :

01 64 43 20 12



Quels sont mes droits ?
Comment y accéder ?

MES droits

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez faire reconnaître votre statut par la Maison départementale du handicap de Seine-et-Marne (MDPH).

Cette démarche vous ouvrira des droits. Les demandes sont examinées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



Allocations et ressources

À défaut d'être en capacité de travailler et de subvenir entièrement à leurs besoins, le soutien financier aux personnes handicapées et à leurs familles reste une indispensable solidarité nationale. La loi du 11 février 2005 a élargi le champ des allocations et ressources pour que la vie puisse suivre un cours le plus naturel possible. Un pas de plus vers l'autonomie et l'indépendance.

La prestation de compensation du handicap (PCH)

Cette aide financière vise à compenser les conséquences du handicap, conduisant ainsi à plus d'autonomie et d'indépendance.

Cette mesure phare de février 2005 remplace l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP). Cette dernière est toujours en vigueur, et les personnes qui en bénéficient, peuvent demander une simulation de montant pour un passage à la prestation de compensation.



ATTENTION : passer de l'une à l'autre de ces aides est définitif !

La prestation de compensation est une prise en charge individualisée. Une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins et les aspirations de la personne handicapée, en tenant compte de son **projet de vie**.

Elle lui propose un **plan personnalisé de compensation** qui servira de base à l'attribution de son aide financière.

Le fonds départemental de compensation

Il attribue une aide complémentaire à celle de la CDAPH.

Le but étant de limiter le «reste à charge», pour le bénéficiaire, à 10 % au plus de ses ressources.

■ Pour l'obtenir, il faut :

- résider de façon stable et régulière en France ;
- être âgé de 20 à 60 ans ;
- présenter une difficulté absolue pour réaliser une activité ou une difficulté grave pour la réalisation de deux activités relatives à la mobilité, l'hygiène de la personne, la communication ou les tâches générales.



- ■ ■ ■ **Que finance-t-il ?**
 - une assistance humaine ;
 - une aide technique ;
 - l'aménagement du logement et du véhicule, plus d'éventuels surcoûts liés au transport ;
 - des aides exceptionnelles lorsqu'un besoin n'est pas couvert par une autre forme d'aide ;
 - une assistance animalière.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les parents isolés bénéficient, sous conditions de ressources, d'une majoration de leurs droits.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'AEEH est destinée à aider les parents à faire face aux dépenses liées à l'éducation d'un enfant handicapé.

Elle est versée mensuellement par la Caisse d'allocations familiales et peut être assortie de différents compléments selon les frais liés au handicap.



Mémo

A series of horizontal dashed lines for taking notes.



La loi du 11 février 2005 a instauré une «garantie de ressources». Elle se compose de l'AAH et de ressources complémentaires.

L'allocation adulte handicapé (AAH) :

L'AAH est destinée à assurer un revenu minimum aux personnes en situation de handicap, disposant de ressources modestes.

Son montant est calculé par rapport aux revenus du demandeur et des autres personnes vivant au foyer.

La majoration pour la vie autonome

Cette prestation est automatiquement versée aux titulaires de l'AAH en capacité de travailler mais qui restent sans emploi en raison de leur handicap et qui occupent un logement indépendant.

Contact : Maison départementale des personnes handicapées et CCAS.

Le complément de ressources

Ce complément est destiné aux personnes qui ont une capacité de travail inférieure à 5 %, reconnue par la Commission des droits et de l'autonomie, et qui occupe un logement indépendant.

Contact : Caisse d'allocations familiales et CCAS.

Si vous êtes en situation professionnelle et que votre handicap réduit votre capacité de travail ou de rémunération, ou encore si votre handicap survient à la suite d'un accident du travail ou s'il est lié à votre activité professionnelle, vous devez d'abord faire valoir vos droits à la Sécurité sociale, avant même de prétendre à l'Allocation adulte handicapé.

La pension d'invalidité

Elle compense la perte de salaire qui résulte d'une réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail due à une maladie ou à un accident d'origine non professionnelle.

Indemnité forfaitaire ou rente d'accident du travail

Elle est versée à la suite d'un accident du travail, du trajet vers le lieu de travail ou d'une maladie professionnelle, sous forme de rente ou de capital. La rente est un avantage «personnel», qui n'est plus versée après le décès de la victime. Toutefois, le titulaire de la rente peut demander la conversion en capital du quart au plus, correspondant à la valeur de sa rente d'accident du travail et/ou la constitution d'une rente réversible à son décès, pour moitié au plus, destinée à son conjoint. Les demandes de rachat ou de réversion peuvent être effectuées simultanément ou à des dates distinctes.

Contact :
Caisse primaire
d'assurance
maladie ou CCAS

Où se renseigner ?

- Au service d'accueil et de renseignements d'un tribunal
- Au service de consultation gratuite des avocats (se renseigner auprès de la mairie, du tribunal d'instance ou de grande instance)
- Après d'un avocat.

Sauvegarde de justice

La mise sous sauvegarde de justice est une mesure temporaire destinée à protéger immédiatement le patrimoine de la personne concernée par un risque de dilapidation et la conclusion d'actes qui seraient contraire à son intérêt.

Le majeur placé sous sauvegarde de justice conserve sa capacité et donc l'exercice de ses droits. On distingue deux modalités de mise en sauvegarde : par voie judiciaire et par voie médicale.

Curatelle

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts, grâce à l'assistance d'un curateur qui l'assiste ou le contrôle dans les actes de la vie civile. Elle n'est prononcée que s'il est établi que la mesure de sauvegarde de justice serait une protection insuffisante pour la personne à protéger.

Tutelle

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts, grâce à l'aide d'un tuteur qui peut le représenter dans les actes de la vie civile.

Salaires, allocations, aides... Le handicap et l'impôt peuvent vite tourner au casse-tête. Voici quelques conseils pour s'y retrouver.

Ce qu'il faut déclarer :

- les revenus professionnels ;
- les indemnités journalières ;
- les pensions d'invalidité de la Caisse primaire d'assurance maladie ;
- les pensions vieillesse ;
- les compléments de rente survie, compte épargne handicap mais uniquement pour une part déterminée en fonction de l'âge du bénéficiaire.

Au sein d'un même foyer fiscal, il faut bien évidemment si c'est le cas, cumuler toutes les sources de revenus. Même en cas de revenus très faibles, il faut faire une déclaration, car un avis de non imposition, fourni par les services fiscaux, est souvent nécessaire pour bénéficier de certains avantages.

Ce qui est exonéré :

- l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice pour les tierces personnes (ACTP) ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- les allocations familiales et autres aides sociales (logement, énergie...) ainsi que les allocations pour frais professionnels ;
- les rentes viagères pour accident du travail et pensions civiles et militaires.

Qui peut bénéficier de crédits d'impôts ?

- tout titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail (au moins 40 %) ou d'une carte d'invalidité civile (pour une incapacité d'au moins 80 %) bénéficie d'une demi-part supplémentaire ;
- tout particulier qui a recours aux services d'un salarié handicapé à temps complet ou partiel, pour des services dans sa résidence située en France ;
- certains contrats d'assurance souscrits au bénéfice d'une personne handicapée ouvrent aussi un droit à des crédits d'impôts ;
- les titulaires de l'AAH ou de l'allocation supplémentaire peuvent, sous conditions de ressources, bénéficier automatiquement, et sans démarche, d'une exonération totale de leur taxe d'habitation et de leur redevance audiovisuelle ;
- si vous rémunérez une aide à domicile ou des services divers grâce au Chèque emploi service universel (CESU), vous pouvez déduire une partie de ces montants de vos impôts. En général 50 % des sommes versées viennent en diminution de votre impôt final ;
- les personnes handicapées qui travaillent mais qui disposent de faibles revenus.

Ce crédit d'impôt est assimilable à une allocation. Pour toutes autres allocations, vous pouvez contacter votre mutuelle, votre employeur ou votre caisse de retraite.

Centre des Impôts

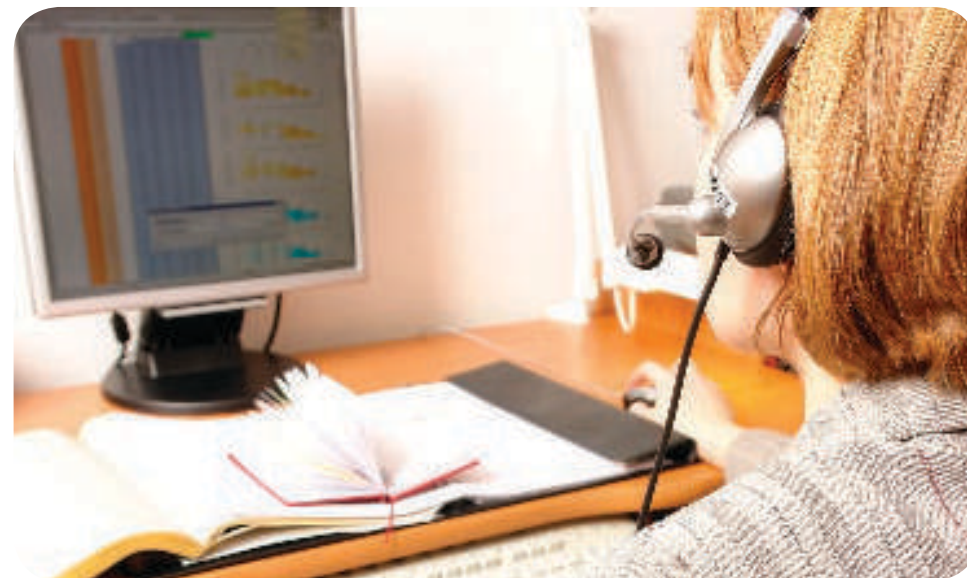
Avenue de la Malibran
77 680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 17 05

Pour préserver le maximum d'autonomie aux les personnes handicapées, des aménagements du logement sont souvent indispensables. Des structures spécialisées existent pour vous aider à mener un projet d'adaptation et le financer.

Pact'arim
649, avenue de Bir
Hakeim
BP 45
77 350 Le Mee-sur-
Seine
Tél. : 01 64 09 12 72
Courriel :
accueil@pactarim77.fr

ANAH 77
**Association nationale
pour l'amélioration
de l'habitat**

288, rue Georges
Clémenceau
BP 596
77 005 Melun cedex
Tél. : 01 60 56 71 85





Que faire pour se former ?
Comment travailler ?

ÉDUCATION, formation et emploi

Le handicap d'un jeune enfant est parfois difficile à diagnostiquer. Si votre enfant présente des troubles qui vous inquiètent, les professionnels de la santé peuvent vous aider. Ne restez pas isolés ! Ne vous enfermez pas sur vous même en espérant que «ça s'arrangera»... Il vaut mieux s'alarmer pour rien que laisser traîner un trouble que vous prendriez comme un simple retard. La ville et les structures spécialisées sont là pour vous soutenir.



CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

18, rue Saint-Clair
77 340
Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 46 50

CMP DU VAL MUGUET

(dépend de l'Hôpital
de Lagny)
66, avenue du duc
de Dantzig
77 340
Pontault-Combault

Tél. : 01 60 29 48 88

CAMSP
Centre hospitalier
Marc-Jacquet
Rue Fréteau de Peny
77 000 Melun

Tél. : 01 64 71 62 78
Courriel :
camsp@ch-melun.fr

PMI
16, rue Antoine-
Lavoisier
77 680 Roissy-en-Brie

Tél : 01 64 43 25 00

- votre médecin de famille ou votre pédiatre. Ils peuvent effectuer un pré-diagnostic et vous recommander des spécialistes ;
- la protection maternelle et infantile (PM) ; Un médecin et une puéricultrice pourront vous orienter ;
- le centre médico-scolaire (CMS).

Le centre médico-psychologique (CMP)

Lorsque votre enfant manifeste une difficulté, une souffrance, le CMP vous accueille et ses équipes vous proposent soins et prise en charge.

Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Il a pour mission de dépister, diagnostiquer et traiter les enfants handicapés de moins de 6 ans, quel que soit le handicap. Cette structure n'existe pas sur la ville.

Qui détermine la scolarisation de l'enfant ?

La scolarisation individualisée est un droit fixé par la loi.

Dès ses 3 ans, les parents peuvent inscrire leur enfant dans l'établissement le plus proche de leur domicile.

C'est une équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées qui déterminera le meilleur mode de scolarisation pour l'enfant. Cela peut tout aussi bien être avec l'accompagnement d'un auxiliaire ou encore en établissement spécialisé...

À Pontault-Combault, il n'y a pas d'école spécialisée. Il existe une classe d'intégration scolaire (CLIS) à l'école Anne-Franck.



**Coordonnées
du référent handicap
pour les élèves de
Pontault-Combault**

Collège Condorcet

Tél. : 01 64 88 86 72

Association Meuphine

Espace d'entraide,
de renseignements
et d'action en vue
d'améliorer l'accès
et le maintien
en milieu scolaire
des enfants
handicapés.

39, rue de Villé
77 220 Tournan-en-Brie

Tél. : 01 64 07 14 89

Courriel :
assomeuphine@free.fr



■ ■ ■ ■ **La scolarisation individualisée**

L'enfant est scolarisé dans une classe ordinaire, à plein temps ou partiel, accompagné, si nécessaire, par un ou une auxiliaire de vie scolaire.

■ **La scolarisation collective**

L'enfant reçoit un enseignement adapté dans un établissement scolaire ordinaire. Il partage certaines activités avec les autres écoliers.

Au primaire, il sera orienté vers une classe d'intégration scolaire (CLIS). Au secondaire, ce sera vers une unité pédagogique d'intégration (UPI).

■ **La scolarisation en établissement spécialisé**

Si le handicap de l'enfant ou de l'adolescent nécessite une prise en charge autant éducative que thérapeutique, il sera alors orienté vers un établissement médico-social.

Accès à l'université

Dans chaque université, un service d'accueil des étudiants donne des informations sur les dispositifs mis en place pour les étudiants handicapés : les équipements disponibles, les démarches à effectuer.

Pour toute information s'adresser à la MDPH.

L'emploi et la formation

Lorsque cela est possible, travailler reste le meilleur moyen pour une personne handicapée de vivre en société et de gagner en indépendance.

La loi handicap fixe un principe de non-discrimination pour favoriser l'entrée des personnes handicapées dans le monde du travail ordinaire. Elle prévoit, le cas échéant, des structures pour accueillir celles et ceux qui ont toutefois besoin d'une assistance particulière.



Que dit la loi ?

Depuis 1987, les entreprises privées de plus de 20 salariés sont tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes reconnues travailleurs handicapés.

La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend au secteur public et à de nouvelles catégories de personnes handicapées : titulaires de la carte d'invalidité, titulaires de l'allocation adulte handicapé.

À quoi sert ce statut ?

Justifier du statut de personne handicapée permet de bénéficier d'aides et de conseils adaptés pour trouver ou conserver un emploi.

Le demandeur d'emploi ou l'employé devient acteur de la loi handicap qui oblige les entreprises à employer des personnes handicapées.

Qui concerne-t-il ?

Toute personne âgée de 16 ans et plus, exerçant une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap.



Comment l'obtenir ?

En complétant un formulaire de demande de reconnaissance «travailleur handicapé», disponible à la Maison départementale des personnes handicapées et au CCAS.

La demande sera examinée par la Maison départementale.

Quelles solutions pour une personne reconnue «travailleur handicapé» ?

- le travail dans une entreprise privée ou un organisme public ordinaire, avec ou sans adaptation particulière au poste occupé ;
- l'orientation vers une entreprise adaptée, un établissement ou un service d'aide par le travail ;
- des stages de préformation ou de rééducation professionnelle ;
- les aides de l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

Recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique

L'égal accès aux concours et aux emplois publics est garanti à l'ensemble des candidats. Aucun candidat handicapé, ayant fait l'objet d'une orientation en milieu ordinaire de travail, ne peut être écarté, en raison de son handicap, d'un concours ou d'un emploi sauf si son handicap a été déclaré médicalement incompatible avec la fonction postulée.





Comment gérer son quotidien ?
Comment prendre sa place dans la ville ?

VIE quotidienne

Le handicap ! On peut naître avec. Il peut aussi survenir à tout moment de l'existence et toucher enfants, adultes, familles, amis et voisins.

Des aides et solutions existent pour que le quotidien de chacun en situation de handicap soit facilité.



Rendre accessible les services publics, c'est aussi un engagement de la ville pour améliorer l'accueil. Les services municipaux réfléchissent actuellement aux améliorations à envisager : signalétique, bornes audio, accueil adapté, circulation, temps d'attente, simplification des démarches.

Locaux municipaux et annexes

L'Hôtel de Ville, témoin de la richesse de son histoire... Soit ! Mais il a fallu de l'ingéniosité pour qu'il accueille les concitoyens handicapés moteurs, les personnes accompagnées de poussettes ou les personnes âgées. Aujourd'hui, il dispose d'une rampe à l'arrière du bâtiment. Les annexes de l'Hôtel de Ville, situées dans la cour de la ferme briarde (services état-civil, citoyenneté, Régie centralisée, Maison de la justice et du droit...) sont également équipées d'une rampe. Lorsque les bâtiments sont à étage, un bureau en rez-de-chaussée est disponible. L'agent municipal se déplace alors.

Les équipements culturels (cinéma Apollo, salle Jacques Brel, médiathèque François-Mitterrand) répondent aux normes comme le nouvel équipement culturel, situé dans le quartier du Vieux-Pontault.

Les installations sportives sont également équipées pour permettre l'accessibilité.

Depuis quelques années, les normes évoluent et permettent de réaliser des progrès considérables. La question du handicap est intégrée à chaque projet. En 2009, la ville de Pontault-Combault a réalisé un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments publics. Les prescriptions fournies seront prises en compte par la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées et les aménagements nécessaires planifiés.

Voirie

L'ancienneté du réseau de voirie rend parfois difficile la mise en conformité d'accessibilité pour tous. Toutefois, chaque voirie nouvellement réalisée (rue des Prés-Saint-Martin, rue de l'Ormeau-Charron, rue de Caminha, rue des Tilleuls) est pensée pour les liaisons douces, et suffisamment larges pour les personnes en fauteuil.

Des bandes podotactyles sont mises en place pour les personnes non ou mal voyantes. Une réflexion est en cours pour améliorer la signalétique et la circulation dans la ville (signaux sonores, visuels et tactiles).

Chaque année, des bordures de trottoirs sont abaissées pour faciliter les traversées de voies.

Le nombre de places de stationnement dédiées aux personnes handicapées correspond à ce jour aux nécessités. Lorsqu'un besoin nouveau se présente, il est traité rapidement.

Un diagnostic général sur l'ensemble des voiries a été mené en 2008. Toutes les rues de la ville ont été examinées par des spécialistes en fonction des critères d'accessibilité pour tous les handicaps. La commission municipale va mettre en place un calendrier pour réaliser progressivement les améliorations nécessaires.



Les commerçants mobilisés sur les normes d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 rend obligatoire la prise en compte des nouvelles normes pour les nouveaux locaux commerciaux, dès l'instruction du permis de construire, puis ils sont contrôlés par la commission préfectorale avant ouverture officielle.

Pour les anciens locaux commerciaux et/ou de service, la municipalité incite les professionnels de ce secteur d'activités à faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, en partenariat avec l'association des commerçants de la ville (ACEP), un dossier de demande de subventions FISAC a permis la rénovation de parkings autour du centre commercial des Prés Saint-Martin et du quartier du Vieux-Pontault.



La ville a mis en place la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

La loi du 11 février 2005 fait obligation à chaque commune, de se doter d'une commission d'accessibilité.

Sous la présidence du maire, elle est chargée de procéder :

- au recensement des besoins en matière d'accessibilité (au sens large de ce terme) ;
- aux propositions de solutions ;
- à l'évaluation annuelle des avancées.

Déjà, deux diagnostics ont été programmés :

- en 2008, sur l'accessibilité des voiries ;
- en 2009, sur l'accessibilité des bâtiments publics.

Les conclusions de ces diagnostics permettront

de guider le groupe dans ses propositions d'amélioration de l'existant sur la ville.

À Pontault-Combault, une commission communale, composée d'élus, d'associations, d'habitants, de professionnels du handicap (médecins, orthopédistes, assistants sociaux) a été créée en septembre 2008. Ce groupe de travail est né du constat de manques en matière d'aménagements de voiries.

Il est immédiatement apparu que la question du handicap concernait aussi bien les questions de citoyenneté, que celles de l'information sur les démarches nécessaires et surtout de l'accès aux droits des handicapés.

**En savoir plus ?
Participer au groupe de travail ?**

Tél. : 01 60 18 15 87

Internet :
www.pontault-combault.fr

Les déplacements des personnes handicapées demeurent compliqués. Si régler totalement cette question reste illusoire à brève échéance, des solutions, garantes d'indépendance et d'intégration, sont proposées.

Sit'bus

Au niveau du réseau local (autobus bleus), six véhicules sont adaptés pour le transport des personnes à mobilité très réduite.

C'est encore insuffisant. En novembre 2007, le Conseil municipal a demandé à la Région Île-de-France, en charge de l'organisation des transports en commun, l'attribution de trois nouveaux bus adaptés.

Pam 77

Pam 77 est un dispositif permettant de circuler en Île-de-France 7 jours sur 7.

Il est ouvert aux habitants qui résident en Seine-et-Marne depuis plus de trois mois et qui répondent à certains critères :

- titulaires carte d'invalidité dont le taux est supérieur ou égal à 80 % ;
- titulaires carte de stationnement pour personnes handicapées ;
- bénéficiaires de l'APA ;
- titulaires carte priorité personnes handicapées avec taux entre 50 et 79 %.

■ Comment bénéficier des services de Pam 77 ?

Suite à votre inscription, une carte personnalisée vous sera délivrée gratuitement. Vous pourrez réserver tous les jours de l'année de 7h à 20h (sauf le 1^{er} mai). Les tarifs varient en fonction de la distance de la course. Les services de Pam 77 ne couvrent pas les déplacements pris en charge par une aide sociale spécifique (transport scolaire, sanitaire et déplacements vers des ESAT ou IME).

Infomobi



C'est un service d'information sur les transports pour les personnes handicapées en Île-de-France. Des opérateurs recherchent pour vous des itinéraires réalisables en fauteuil, en tenant compte de l'accessibilité de chacune des étapes du trajet.

SNCF (RER, train)

Un guide du voyageur à mobilité réduite et un service d'information accessibilité service sont à votre disposition en gare.

Automobile

Conduire contribue à accroître l'autonomie des personnes handicapées.

Mais si conduire n'est pas incompatible avec handicap, la conduite d'un véhicule suppose que le conducteur soit juridiquement et physiquement apte.

Renseignements
et réservations :

PAM 77
numéro azur (prix
d'un appel local) :
0810 08 10 77

ou **sur internet** :
www.pam77.info

INFOMOBI
numéro azur :
0810 64 64 64

SNCF
numéro vert :
0800 15 47 53

- ■ ■ Un guide pratique «Conduite et handicap» a été édité par la Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne. Ce guide est téléchargeable sur le site : www.mdph77.fr

Les aménagements pris en compte doivent être ceux du véhicule utilisé habituellement par la personne handicapée, en qualité de conducteur ou de passager.

Pour bénéficier de la prestation de compensation au titre de l'aménagement du poste de conduite, s'agissant d'un véhicule exigeant le permis de conduire, le demandeur doit être titulaire du permis portant la mention restrictive d'un poste de conduite adapté ou manifester sa volonté d'apprendre à conduire en recourant à la conduite accompagnée.

Il doit produire, dans ce dernier cas, un certificat médical d'aptitude, conformément aux dispositions du code de la route.

Aéroport

Les passagers handicapés bénéficient d'une attention particulière auprès des comptoirs d'information. Les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite sont indiquées. Il est possible de bénéficier d'une réduction sur présentation d'un macaron d'invalidité valable. Il est conseillé aux personnes nécessitant une assistance particulière de le signaler à leur compagnie aérienne avant de voyager.

Un guide gratuit est édité par les aéroports de Paris en direction des passagers à mobilité réduite.

Renseignements :

SAPHIR
(Service d'assistance aux personnes handicapées pour les informations et les réservations)

Tel. : 0820 01 24 24
(0,12 €/min)
Fax : 01 49 69 54 16

Pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, certains titres de transports donnent droit à des réductions.

La carte priorité aux personnes handicapées

Des difficultés pour se déplacer, une incapacité inférieure à 80 %, la carte «Station debout pénible» (de couleur verte) est disponible. Complémentaire de la carte d'invalidité, elle donne priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun et permet d'éviter les files d'attente.

La carte européenne de stationnement

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le macaron GIC (Grand invalide civil) est remplacé par la carte européenne de stationnement.

Apposée sur le pare-brise du véhicule, cette carte permet de stationner sur les emplacements réservés aux personnes handicapées.

Celle-ci est ouverte :

- aux victimes de guerre,
- aux organismes utilisant un véhicule de transport collectif de personnes handicapées.

Contact :
Maison
départementale
des personnes
handicapées et CCAS

Qui peut bénéficier de ces réductions ?

Toute personne âgée d'au moins 20 ans, titulaire de la carte d'invalidité et bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé ou bien d'une pension d'invalidité 2^e catégorie, accompagnée de l'allocation supplémentaire. La demande de ces cartes s'effectue auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de résidence. La MDPH prend en charge les trajets scolaires.

La carte améthyste

Elle permet de bénéficier d'une réduction de 50 % sur les billets des réseaux RATP, SNCF de l'Île-de-France, Sit'bus, AMV, CEAT. Annuelle, elle est attribuée aux personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé dont le taux d'invalidité est au moins égal à 80%. Il s'agit d'une aide du Conseil général.

La carte Rubis

Elle autorise son titulaire à circuler gratuitement en bus sur le réseau desservi par l'OPTILE (réseau de bus privés) dont le Sit'bus, par exemple. Elle est attribuée moyennant une participation financière de l'utilisateur fixée à 15 euros. Renseignements : www.optile.com



Trop souvent, les personnes handicapées hésitent à assister aux manifestations culturelles et sportives, par crainte d'avoir du mal à se garer d'abord, puis à accéder à une place avec suffisamment de confort pour apprécier correctement les spectacles proposés. Pourtant, les équipements de la ville sont équipés pour accueillir chaque personne dans de bonnes conditions.

Cinéma Apollo

Une rampe d'accès direct aux personnes en fauteuil est située sur le côté du parking. Pour les cinéphiles porteurs d'un appareil auditif, le processus technique de diffusion du son est spécifiquement adapté à l'aide d'anneaux acoustiques qui peuvent servir pour un film à la fois et dans une seule salle.



Salle Jacques-Brel

Que ce soit pour des expositions, des banquets ou des spectacles grand public, la salle des fêtes accueille les personnes handicapées. Un vaste parking et un plain-pied intégral facilitent l'accès.

Médiathèque François-Mitterrand

Cet équipement est facilement accessible aux personnes en situation de handicap. L'audiothèque propose une collection de livres audio pour les non-voyants, plus de 350 vidéos et 200 CD.

L'association Handicap Loisirs et Solidarité œuvre à Pontault-Combault auprès des personnes handicapées pour le développement des loisirs et de la pratique sportive.

Contact :
Jean-Marie Petit

Tél. :
01 60 29 52 22

Le pôle culturel du quartier du Vieux-Pontault

Construit selon les normes prescrites par la loi, toutes les salles, studios de répétition, médiathèque et spectacles sont accessibles aux personnes handicapées.

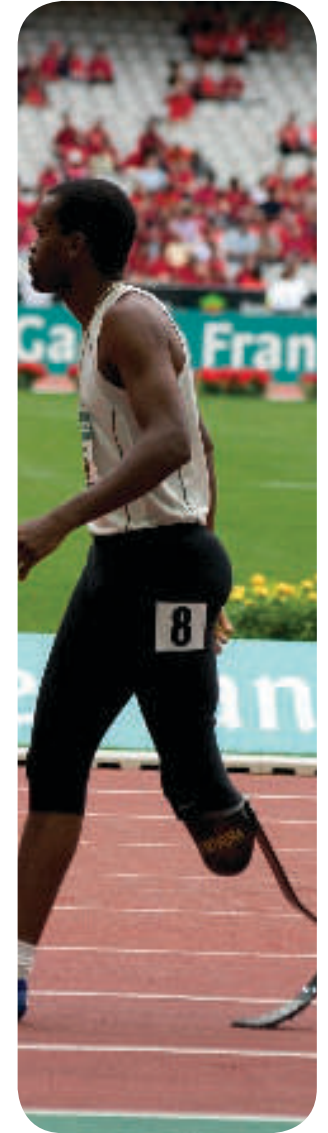
Les équipements sportifs

Le gymnase Jacqueline-Auriol est équipé d'un ascenseur. Le gymnase Roger-Boisramé, infrastructure récente, respecte les normes.



Mémo

A series of horizontal dashed lines for taking notes.

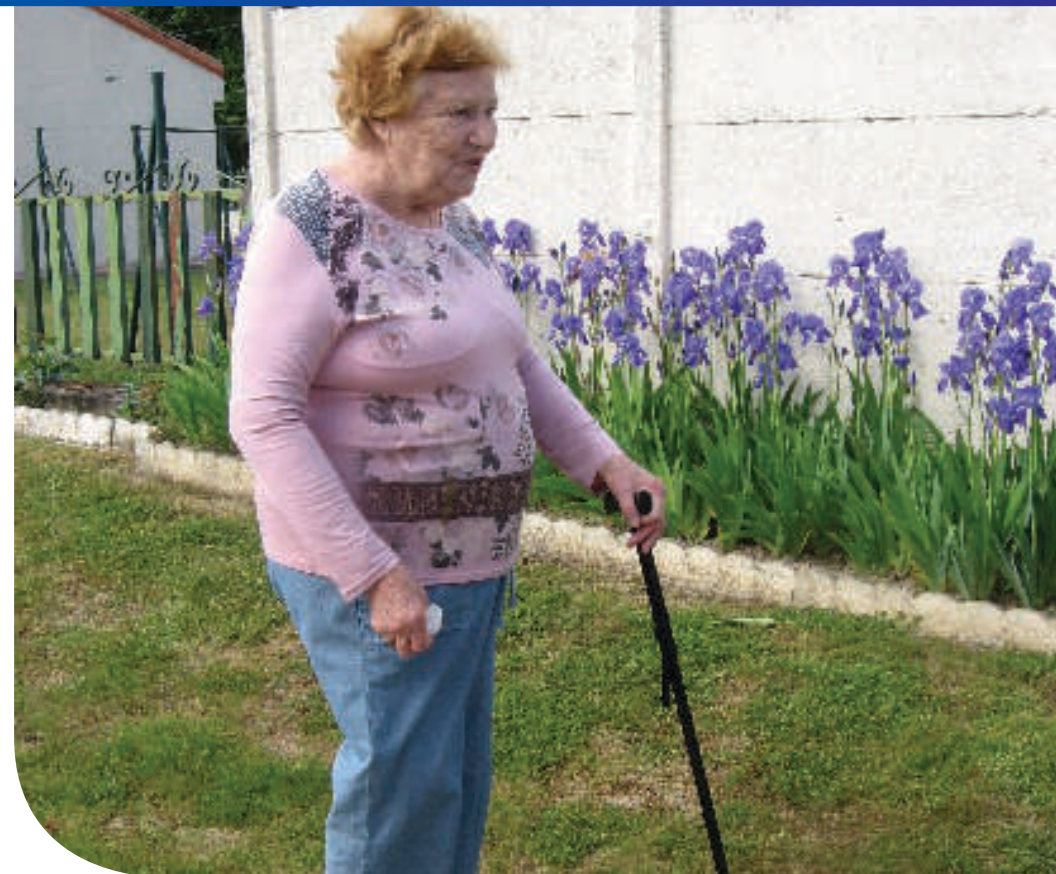




Comment font-ils avec leur handicap ?
Qu'est-ce qui les anime ?

NOS voisins

Pour beaucoup, le handicap n'est pas un frein aux activités culturelles, sportives et associatives. Pour d'autres, le handicap est tel qu'ils ont dû trouver une alternative pour s'exprimer. Partage d'expériences.





“ Quand on a un enfant handicapé, il ne faut jamais baisser les bras ”

Fiche d'identité :

- Stéphanie Guérin
- 36 ans

Déjà maman d'un petit garçon de quatre ans, Stéphanie donne naissance en 2003 à une petite Cléo. À six mois, Stéphanie comprend que sa fille est différente, mais c'est à l'âge de 20 mois que le diagnostic de retard moteur est posé. «Ça a été un choc surtout pour

mon mari qui ne voulait pas admettre que Cléo avait un problème», se souvient Stéphanie. La dystrophie ventriculaire du cervelet dont souffre Cléo est due à une mauvaise manipulation à la maternité, mais Stéphanie refuse de ressasser le passé. «Personne ne sait comment elle évoluera», précise-t-elle, à la fois inquiète et pleine d'espoir car «chaque IRM montre des progrès». Aujourd'hui, Cléo marche mais ne peut pas sauter. Elle ne peut pas s'habiller seule, parle avec difficultés (et seulement depuis un an) et ne sait pas écrire, mais «c'est une petite fille très volontaire», affirme sa maman qui se réjouit des progrès qu'elle réalise mais elle «souffre de sa frustration lorsque son handicap la freine dans ses actions».

■ Se battre pour tout !

«Avoir un enfant handicapé oblige à se battre en permanence», explique Stéphanie qui a dû batailler pour que sa fille puisse aller à la cantine «alors qu'elle est totalement autonome pour se nourrir». Pour permettre à Cléo, qui fréquente une classe de maternelle ordinaire, de former des mots puisqu'elle ne parvient pas à écrire, Stéphanie a dû lui acheter elle-même des lettres aimantées. «J'ai du attendre la fin de l'année pour entendre l'enseignante reconnaître qu'elle n'avait pas mis à la disposition de ma fille tous les outils nécessaires à sa progression», s'indigne Stéphanie qui remarque que le handicap demeure encore incompris en France. Pourtant, «les gens ne sont pas indifférents à la différence», observe-t-elle.

■ Ne jamais baisser les bras

Malgré ses difficultés, Cléo est une enfant heureuse vivant dans un environnement familial équilibré qui lui permet de s'épanouir au mieux. «Il ne faut jamais baisser les bras», affirme Stéphanie. Son premier conseil aux parents d'enfants handicapés : accepter le handicap, ne pas culpabiliser et tout faire pour le bien-être de son enfant. «Il faut aussi savoir être un peu égoïste, se retrouver en couple et faire ce que l'on aime car le meilleur moyen de rendre l'enfant heureux est qu'il évolue dans un environnement épanouissant», estime Stéphanie, maman aimante et femme battante.





“ Je me suis toujours sentie comme tout le monde ”

Fiche d'identité :

- Elise Husson
- 58 ans

Retraitée depuis quelques mois, Elise est une femme pleine de vie et de dynamisme. Une poliomyélite contractée à l'âge de 18 mois l'a paralysée partiellement, l'empêchant de marcher sans appui et l'obligeant à se déplacer le plus souvent en

fauteuil roulant. Cette invalidité importante ne l'a pas empêchée de s'épanouir dans une vie bien remplie. Mariée, mère et grand-mère, elle a exercé pendant 35 ans la profession d'orthophoniste. «*J'ai suivi une scolarité et des études normales*», explique-t-elle, en précisant, «*il paraît que l'on n'a pas voulu de moi à la maternelle !*» Cet épisode d'exclusion, qu'on lui a raconté mais dont elle ne se souvient pas, ne l'a pas traumatisée. «*Je ne me suis jamais sentie différente*», affirme-t-elle.

■ Comme tout le monde

D'un tempérament combattif, bien intégrée, Elise n'a jamais été dépendante de quiconque. Possédant le permis de conduire, elle se rendait seule à son travail, sans être obligée de prendre les transports en commun qu'elle juge «*très dif-*

ficiles d'accès», ni de se déplacer seule dans la rue où «*les trottoirs sont souvent inadaptés aux fauteuils roulants*». Dans son entourage familial, amical ou professionnel, «*on a toujours considéré que je devais être comme tout le monde*». «*Je n'ai ressenti ma différence que lorsque mon employeur, avec qui j'étais en conflit car je faisais partie du comité d'établissement, m'a changée de bureau et de place de stationnement, ce qui m'obligeait à demander l'aide d'un brancardier pour rejoindre mon bureau*», explique Elise qui a alors décidé de prendre sa retraite, refusant ce qu'elle ressentait comme une humiliation. Consciente de son handicap, Elise a rejoint l'APF (Association des paralysés de France) qu'elle a rapidement quittée. «*Je ne me sentais pas à ma place au milieu de*

personnes handicapées car j'ai toujours été bien intégrée dans le monde des valides.»

■ Passionnée de chant

Elise a une véritable passion pour la musique et le chant. Membres des chorales Démones et merveilles et Les couleurs du siècle, elle se produit fréquemment sur scène. «*Les gens font preuve d'une solidarité et d'une compassion naturelle et il y a toujours quelqu'un pour m'aider si je rencontre un obstacle*», remarque-t-elle. Résolue à profiter pleinement de sa retraite, Elise ne s'ennuie jamais. Entre la broderie, la lecture, les concerts de musique classique et les amis, c'est une femme épanouie qui ne perd jamais sa bonne humeur.





“ Je fais tout avec la bouche ”

Fiche d'identité :

- Fanny Bourgeois-Le Boulaire
- 33 ans

Atteinte d'arthrogrypose depuis sa naissance, Fanny est incapable de se servir de ses bras et de ses jambes. Malgré ce handicap lourd, elle est très autonome car elle a utilisé intuitivement, dès son plus jeune âge sa bouche pour tout faire.

« Je peux écrire, me servir d'un ordinateur, faire la cuisine », explique-t-elle, précisant toutefois que son entourage lui est d'une grande aide. Mariée à Ludovic qui a aménagé leur logement en plaçant tout à sa hauteur, c'est aujourd'hui une femme épanouie qui partage son temps entre un emploi de chargée de communication et sa passion pour la peinture.

■ Très entourée

« Quand j'étais petite, il n'existait pas de fauteuils roulants pour les enfants. Mon père, très bricoleur, m'a fabriqué une petite chaise à roulettes qui m'a permis d'avoir très tôt mon autonomie », explique-t-elle. À son époque, les AVS (Assistants de vie scolaire) n'existaient pas mais elle a eu la chance d'avoir une mère institutrice qui l'a emmenée dans son école et a facilité

son intégration. « J'ai toujours eu des amis, je n'ai jamais été exclue et je n'ai jamais souffert de mon handicap », affirme-t-elle. Pourtant, son handicap lui a joué bien des tours. « Je voulais entrer au lycée de Roissy-en-Brie qui avait une section Arts plastiques mais les locaux étaient inadaptés à une personne en fauteuil roulant. » Elle intègre donc le lycée Camille Claudel de Pontault-Combault, adapté aux personnes handicapées. Lorsqu'elle passe le bac, elle est une nouvelle fois confrontée à un problème d'accessibilité. « J'avais dû remplir un gros dossier d'information sur mon handicap. Pourtant, on m'a envoyée à Montreuil. Ne pouvant pas aller dans les salles situées à l'étage comme cela était prévu, j'ai été accompagnée par mes parents qui ont dû apporter des toilettes

chimiques et j'ai passé les épreuves seules dans une salle du collège. »

■ Peintre talentueuse

Aujourd'hui, Fanny s'apprête à quitter pour la première fois Pontault-Combault pour Grenoble où elle va, avec son mari, complètement changer de vie. Outre le changement d'environnement, elle a décidé de se consacrer pleinement à sa passion pour la peinture qu'elle pratique depuis son plus jeune âge. Aujourd'hui, Fanny ne manque pas de projets et voudrait créer son site Internet et donner des cours de peinture. Membre de l'APBP (Association des peintres de la bouche et du pied), elle expose ses peintures dans le monde entier.





“ Les espaces verts, c’est ma passion ”

Fiche d’identité :

- Sébastien Morin
- 33 ans

Sébastien Morin est un jeune homme souriant et joyeux. Malgré son handicap mental, il se considère comme une personne tout à fait normale. D’ailleurs, c’est aujourd’hui un homme indépendant qui subvient lui-même à ses besoins. Titulai-

re d’un CFG (Certificat de formation générale), il a toujours adoré la nature, et a décidé de s’occuper des espaces verts. «*Je ne pourrais pas travailler toute la journée dans un bureau*», affirme-t-il. Passionné par la nature, il rêve d’un monde fleuri, d’espaces publics bien aménagés : «*Quand je suis arrivé à Pontault-Combault, j’ai été frappé de voir comme c’était bien aménagé !*»

■ **Un emploi en milieu ordinaire**

Après quelques années passées dans un CAT (Centre d’aide par le travail), il a réussi sans mal à s’insérer dans un «milieu ordinaire» où il occupe un emploi à temps plein. «*En CAT, je pouvais m’arrêter si j’étais fatigué. Ce n’est plus le cas actuellement*», explique Sébastien qui souligne l’intensité des cadences et avoue souffrir

de la chaleur quelquefois, «*mais c’est pour tout le monde pareil*». *Intégrer un «milieu ordinaire» ne lui a posé aucun problème. «J’en avais marre du CAT. Je voulais travailler ailleurs. Mon frère, au service environnement à la mairie de Pontault-Combault, m’a suggéré de postuler à la ville. J’ai accepté*». Depuis six ans, il s’occupe ainsi de tous les travaux d’entretien des espaces verts : «*Je fais la tonte, la taille et même l’élagage*». Parmi ses fleurs préférées, il y a les roses et les pensées. S’il ne parle pas aux plantes, il les bichonne au mieux, mais pas question d’en avoir chez lui : «*C’est trop de travail*», avoue-t-il.

■ **Autonome**

Si ses parents sont toujours très présents auprès de lui, Sébastien est aujourd’hui autonome. Il vit en couple dans son appartement,

paie ses factures et s’est même acheté une voiture sans permis il y a trois ans. «*Mon père m’a dit : on va t’acheter une voiture. Mais c’est moi qui l’ai payée !*», sourit-il. Ce véhicule lui a permis de gagner en autonomie. Il peut aujourd’hui se rendre seul à son travail et même sortir de temps en temps. L’été dernier, il est parti en vacances seul avec son amie dans un club en Tunisie. En septembre prochain, il partira dans le bassin d’Arcachon, «*au camping où on a tourné le film Camping !*», regrettant de ne pas avoir assisté au tournage. Durant ces vacances, il pourra assouvir une autre de ses passions, la pêche. Et après cette pause estivale, Sébastien a un grand projet : passer son permis de conduire.





Grand corps malade est, sans doute, le slameur français le plus connu. Ses textes parlent de la vie, de Saint-Denis sa belle métisse de ville, de l'amitié et de la solidarité. Il sait aussi nous embarquer vers les contrées intimes de l'amour, de l'espoir et de son contraire. Avec ce *6ème sens*, c'est sa propre expérience qu'il nous dévoile : sa vie d'avant et celle d'avec le handicap.

La nuit est belle, l'air est chaud et les étoiles nous matent, pendant qu'on kiffe et qu'on apprécie nos plus belles vacances. La vie est calme, il fait beau, il est 2 heures du mat, on est quelques sourires à partager notre insouciance.

C'est ce moment là, hors du temps, que la réalité a choisi pour montrer qu'elle décide et que, si elle veut, elle nous malmène.

Elle a injecté dans nos joies comme une anesthésie.

Souviens toi de ces sourires, ce sera plus jamais les mêmes. Le temps s'est accéléré d'un coup et c'est tout mon futur qui bascule.

Les envies, les projets, les souvenirs, ... dans la tête y'a trop de pensées qui se bousculent.

Le choc n'a duré qu'une seconde mais ses ondes ne laissent personne indifférent.

«Votre fils ne marchera plus» voilà ce qu'ils ont dit à mes parents.

Alors j'ai découvert de l'intérieur un monde parallèle. Un monde où les gens te regardent avec gêne ou avec compassion. Un monde où être autonome devient un objectif irréel. Un monde qui existait sans que j'y fasse vraiment attention.

Ce monde là vit à son propre rythme et n'a pas les mêmes préoccupations. Les soucis ont une autre échelle et un moment banal peut être une très bonne occupation. Ce monde respire le même air, mais pas tout le temps avec la même facilité. Il porte un nom qui fait peur et qui dérange : les handicapés

On met du temps à accepter ce mot, c'est lui qui finit par s'imposer. La langue française a choisi ce terme. Moi j'ai rien d'autre à proposer. Rappelle-toi juste que c'est pas une insulte, on avance tous sur le même chemin. Et tout le monde crie bien fort qu'un handicapé est d'abord un être humain. Alors, pourquoi tant d'embarras face à un mec en fauteuil roulant ? Ou face à un aveugle ? Vas-y, tu peux leur parler normalement. C'est pas contagieux.

Pourtant, avant de refaire mes premiers pas, certains savent comme moi qu'il y a des regards qu'on n'oublie pas.

C'est peut-être un monde fait de décence, de silence, de résistance. Un équilibre fragile, un oiseau dans l'orage. Une frontière étroite entre souffrance et espérance. Ouvre un peu les yeux, c'est surtout un monde de courage.

Quand la faiblesse physique devient une force mentale. Quand c'est le plus vulnérable qui sait où, quand, pourquoi et comment. Quand l'envie de sourire redevient un instinct vital. Quand on comprend que l'énergie ne se lit pas seulement dans le mouvement.

Parfois la vie nous teste et met à l'épreuve notre capacité d'adaptation.

Les cinq sens des handicapés sont touchés, mais c'est un sixième qui nous délivre.

Bien au delà de la volonté, plus fort que tout, sans restriction.

Ce sixième sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre.



Associations par type de handicap

RESSOURCES sur le handicap

En un clic



www.pontault-combault.fr
www.mdp77.fr
www.travail-solidarite.gouv.fr
www.hanploi.com
www.yanous.com
www.handiweb.com
www.annuaire-associante.com

■ Handicap visuel

www.voirplus.net
www.gerontovision.com
www.typhlophile.com



■ Handicap auditif

www.audiofr.com
www.surdite.net
www.visuf.org
www.2-AS.org



■ Éducation

Des guides pratiques indispensables pour tous les enseignants qui accueillent un élève handicapé (informations sur le handicap, sur la pédagogie renseignements utiles).

www.education.gouv.fr



Le site handi-u, au service des étudiants, cherche à offrir les informations pertinentes pour la vie d'un étudiant : conditions d'accessibilité, accueil et accompagnement, nom des responsables d'accueil, aides diverses, adresses utiles...

www.sup.adc.education.fr/handi-u



■ Vie sociale, culture et loisirs

Association le hérisson

4 rue Lamartine
77 220 Gretz-Armainvilliers

Tél. : 06 62 80 20 22

Courriel :

asso.herisson@free.fr
Internet : <http://asso.herisson.free.fr>

Activités de loisirs pour enfants et jeunes handicapés, handi-sitting, aide aux démarches...



Bibliothèque sonore
9, rue Jean-Bureau,
BP 52, 77 103 Meaux
Cedex

Tél. : 01 64 33 02 64
ou 01 64 34 22 86

Courriel :

bsd@wanadoo.fr

La bibliothèque sonore de Meaux prête gratuitement et sur l'ensemble du département des ouvrages enregistrés sur CD aux personnes non-voyantes ou mal-voyantes.



Médiathèque du Val d'Europe

2 place d'Ariane
77700 Serris - Centre
Urbain

Tél. : 01 60 43 66 28

Courriel :

cyrilleclavel@

valeurope-san.fr

La médiathèque du Val
d'Europe propose des
services spécifiques
aux personnes mal-
voyantes et non voyan-
tes sur rendez-vous.

.....

■ Sports

Comité départemental Handisport 77 (Handicap moteur)

4 bis, rue Louis Braille
77 100 Meaux

Tél/Fax :

01 64 34 28 96

Mobile : 06 09 98 17 82

Courriel : csmeaux@
club-internet.fr

Contact :

Martine Angeles

18, rue de l'Égalité

77 680 Roissy-en-Brie

Tél/Fax :

01 60 28 17 52

Courriel :

martine.

handisport77@neuf.fr

.....

Comité départemental de sport adapté (handicap mental ou psychique)

44, rue Lavoisier
77 270 Villeparisis

Tél. : 01 64 27 41 77

Fax : 01 64 27 65 29

Courriel :

buissetteroger@tele2.fr

.....

■ Tourisme

Tourisme et handicap

Ce label permet d'iden-
tifier les lieux acces-
sibles et donne la gar-
antie d'un accueil adapté
suivant le type de han-
dicap.

Vous pouvez découvrir
les sites labellisés sur :

<http://fr.franceguide.com>

Handitourisme

Guide des lieux acces-
sibles aux personnes
handicapées, disponi-
ble à la médiathèque
de Pontault-Combault.

.....





Que dois-je faire pour aider l'autre dans sa différence ?

TRUCS, ASTUCES, coups de main

■ Respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Compte tenu des difficultés des automobilistes et/ou des passagers handicapés, ces places sont plus larges et généralement proches des lieux stratégiques (pharmacies, commerces, services publics...).

Si une personne valide utilise cet emplacement, même pour un bref moment, elle encoure une contravention et oblige la personne handicapée à trouver un espace plus éloigné et moins adapté.

■ Amis commerçants, les handicapés sont des clients potentiels.

Adaptez votre pas- de-porte, des comptoirs à la bonne hauteur, prévoyez des places assises... Évitez d'encombrer les trottoirs des panneaux publicitaires, ils rendent la circulation difficile aux personnes en situation de handicap (fauteuils, poussettes...).

■ Élaguer les haies régulièrement

pour éviter que les personnes mal voyantes reçoivent les branches en plein visage.

■ Ne pas stationner sur les trottoirs.

Même deux minutes.

■ Si le chien a droit à sa promenade, le maître a aussi le devoir de laisser le trottoir propre après son passage.

Les déjections canines sont des obstacles supplémentaires qui obligent les personnes à descendre sur la route pour les contourner.



Sigles par ordre alphabétique

LISTE des sigles

A

AAH :

Allocation aux adultes handicapés

ACTP :

Allocation compensatrice pour tierce personne

ADAPEI :

Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales

ADSEA :

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte.

AEEH :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AEMTC :

Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens et autres cérébro-lésés

AFM :

Association française contre les myopathies

AFTC :

Association des familles de traumatisés crâniens

AGEFIPH :

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

APAJH :

Association pour adultes et jeunes handicapés

APF :

Association des paralysés de France

ATSM :

Association tutélaire de Seine-et-Marne

C

CAMPS :

Centre d'action médico-sociale précoce

CAF :

Caisse d'allocations familiales

CCAS :

Centre communal d'action sociale

CDAPH :

Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDES :

Commission départementale de l'éducation spéciale (remplacée par la MDPH depuis janvier 2006)

CLIS :

Classe d'intégration scolaire

CMP :

Centre médico-psychologique

CMS :

Centre médico-scolaire

COTOREP :

Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (remplacée par la MDPH depuis janvier 2006)

CPAM :

Caisse primaire d'assurance maladie

LISTE DES SIGLES

CRAMIF :

Caisse régionale
d'assurance maladie
d'ile-de-france

E

ESAT :

Établissement
et service d'aide
par le travail

F

FNATH :

Fédération nationale
des accidentés
du travail
et des handicapés.

G

GIHP :

Groupement
pour l'insertion
des personnes
handicapées
physiques
d'ile-de-france

I

IME :

Institut médico-éducatif

IMP :

Institut médico-
psychologique

M

MAS :

Maison d'accueil
spécialisée

MASEP :

Maintien
et accompagnement
social
et professionnel

MDPH :

Maison
départementale
des personnes
handicapées

MDS :

Maison
départementale des
solidarités (remplace
l'unité d'action sociale)

N

NAFSEP :

Nouvelle association
française des
sclérosés en plaques

P

PCH :

Prestation
de compensation
du handicap

PMI :

Protection maternelle
et infantile

PPS :

Projet personnalisé
de scolarisation

S

SESSAD :

Service d'éducation
spéciale et de soins
à domicile

SVA :

Site pour la vie
autonome (remplacé
par la MDPH
depuis janvier 2006)

U

UDAF :

Union départementale
des associations
familiales

UNA :

Union nationale
de l'aide à domicile,
des soins à domicile
et des services
à domicile

UNAFAM :

Union nationale
des amis et familles
de malades mentaux

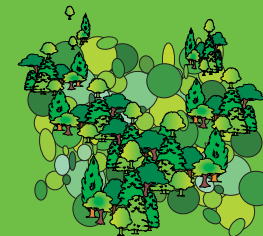
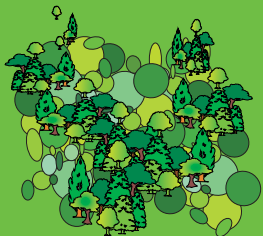




NUMÉROS utiles

Samu 77	15
Pompiers.....	18
Commissariat de police.....	01 64 43 65 65
Police secours.....	17
Clinique La Francilienne.....	01 64 43 43 00
Médecins d'urgence.....	08 25 33 36 15
Centre anti-poison	01 40 05 48 48
Centre médico-psychologique enfants et adolescents.....	01 60 29 48 88

Centre médico-psychologique adultes.....	01 60 18 15 30
Foyer résidence pour personnes âgées (FRPA) « Georges Brassens ».....	01 60 28 10 43
L'Aubergerie – Maison de retraite médicalisée.....	01 60 28 02 00
BTP résidence médico-sociale.....	01 64 40 75 75



Le cheminement représenté en rouge, défini par le groupe de travail sur la place des personnes handicapées en ville ■■■

L'ACCESSIBILITÉ à Pontault-Combault



représente 34 rues et voies de la ville, permettant l'accès aux bâtiments communaux, services publics, établissements scolaires, établissements de santé, commerces et médecins.

Ces travaux permettront dans le cadre d'un plan pluriannuel de mise en œuvre de rendre les équipements publics accessibles au plus grand nombre.

